



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Loire Sécurité Risques
Subdivision gestion de la Loire
Affaire suivie par : Olivier Prudhommeaux
Tél : 03 86 71 52 06
Port : 06 42 35 06 22
courriel : olivier.prudhommeaux@nievre.gouv.fr

Nevers, le 16/03/2022

COMPTE RENDU DE REUNION du 09/02/2022

Présentation des aménagements aux abords du canal latéral à la Loire au droit de la zone de surverse de la digue de Sermoise

Présents :

DDT 58, Maître d'ouvrage : Camille GILLOT, Olivier PRUDHOMMEAUX, Anthony ROST
BRLi, Maître d'oeuvre : Nicolas SICART
VNF : Laurent SMADI, Déborah PERROT, Laure SEMBLAT

Nicolas SICART présente le projet de la zone de surverse et explique les aménagements projetés.

Les échanges ont porté sur :

- Les aménagements proposés en rive droite et gauche du canal (renforcement des berges et remodelage des chemins de hallage).
- L'utilisation de l'ancien court de tennis sur la parcelle VNF en parking en remplacement du parking véloroute actuel.
- La possibilité d'élargir le merlon Nord afin de réutiliser un maximum de matériaux (déblais) sur place.
- Le traitement de la renouée du Japon.
- l'établissement de conventions

- Transformation de l'ancien tennis en parking

Avis favorable de VNF sous réserve de la prise en compte de la protection de l'environnement et du canal contre les risques liés aux hydrocarbures par la mise en place d'un déshuileur.

Une convention est à établir entre VNF et le gestionnaire de ce futur parking. Elle portera sur l'utilisation de la parcelle et sur l'entretien du parking.

- Renforcement des rives par des géogrilles et des techniques de génie végétal.

Il est rappelé que la zone de surverse est dimensionnée pour entrée en service pour des crues d'occurrence 200 ans.

La mise en charge du déversoir se fera progressivement. La lame d'eau pourrait atteindre une hauteur de 80 cm pour une Q500.

VNF s'interroge sur les efforts qui seront engendrés sur les tunages et palplanches et sur la pérennité du canal en cas de surverse.

Il est convenu que le Moe, BRLi, transmette tous les éléments d'aide à la compréhension qui ont conduit à ces choix d'aménagements.

Le reprofilage du profil en long de la berge/accotement rive gauche du canal pour permettre la création d'un point bas permettant la surverse du canal dans le val.

Un relevé topographique est prévu pour affiner ces aménagements qui seront présentés dans le PRO.

- Reprofilage des voies vertes.

Le reprofilage dans le prolongement des merlons permettra de guider l'eau vers le canal et de limiter les débords en dehors de la zone de surverse.

Pente de 4 % et hauteur de 40 cm

Ces éléments seront précisés dans le Pro, notamment la connexion entre le merlon et la berge rive droite du canal.

- Élargissement du merlon nord.

Accord de VNF, convention déjà existante à revoir pour intégrer une plus grande emprise.

- Renouée du Japon

Des réflexions doivent être menées sur le traitement pendant la phase travaux ainsi qu'à plus long terme par un plan d'entretien et de gestion en lien avec le GEMAPIEN (communauté d'agglomération de Nevers).

- 2 conventions seront à établir

1 convention pour la réalisation des travaux à faire pour septembre 2022 en y intégrant le parking, l'élargissement du merlon, et les travaux sur la voie verte et les berges.

VNF souhaite l'établissement d'une convention pour la surveillance, l'exploitation et l'entretien des berges et du parking en lien avec le GEMAPIEN.

Post réunion : il existe actuellement une CSA entre VNF et le CD58 pour l'entretien de la vélo route. L'entretien pourrait continuer d'être assuré par le CD 58.

Le chef de la subdivision
gestion de la Loire



Olivier Prudhommeaux